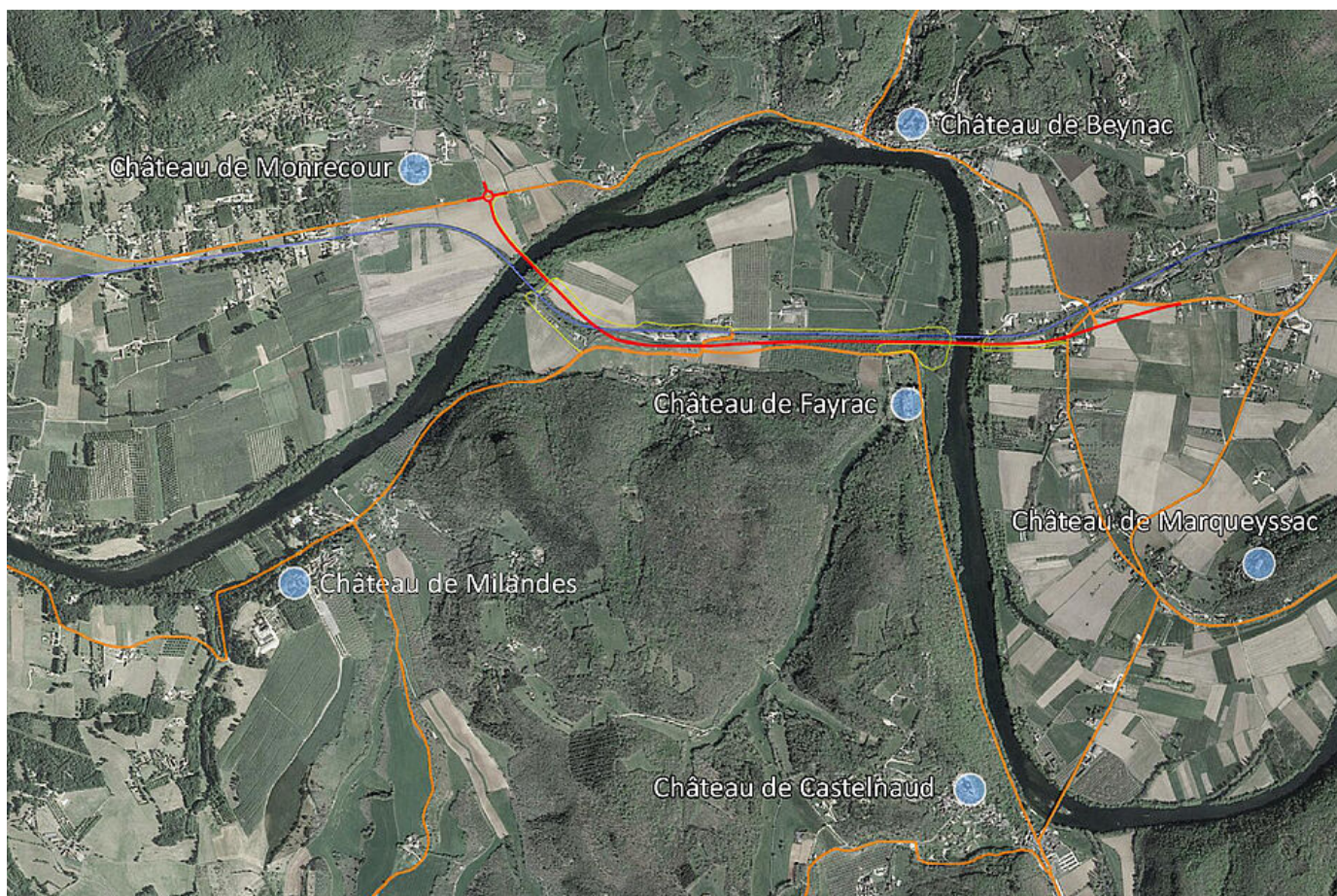


Présentation

Le Département a entrepris, depuis la prise en considération officielle en 1985, des études et concertations locales pour aménager la liaison routière SAINT VINCENT DE COSSE / SARLAT, s'intégrant dans un projet plus global d'aménagement de la Voie de la Vallée de la Dordogne entre LIBOURNE en GIRONDE et le département du LOT via SARLAT.



Cet itinéraire ne présente pas d'alternative satisfaisante parallèle cohérente, ce qui le rend quasiment incontournable pour relier Sarlat à Bordeaux, sa capitale de Région, et à Souillac, comme accès à l'autoroute A20.

Une étude socio-économique réalisée en amont du projet sur l'itinéraire Bergerac-Cazoulès-Souillac relève que cet axe joue un rôle majeur dans l'économie du Département du fait notamment de la vocation très touristique de cette région de Dordogne. Les temps de parcours sont longs compte tenu des caractéristiques inadaptées et hétérogènes des voies, de la succession des agglomérations traversées, du nombre (notamment en période estivale) et du gabarit des véhicules. Ils pèsent sur l'économie locale au bénéfice d'autres sites plus accessibles. L'amélioration de la fluidité et de la sécurité du trafic a des incidences directes sur le développement des activités et l'attrait de cette région avec des retombées directes sur l'emploi.

Elle conclut donc à la rentabilité d'un aménagement de cet itinéraire avec des priorités sur les sections suivantes : Bergerac/Lalinde (en cours d'études), les abords de Sarlat (section Sud réalisée et section Nord en cours d'études) et le contournement de Beynac-et-Cazenac
<https://www.dordogne.fr/a-votre-service/routes-et-mobilites/contournement-de-beynac/presentation?>

réalisée et section Nord en cours d'études) et le contournement de Beynac et Cazenac.

S'agissant de l'opération de contournement de Beynac-et-Cazenac, elle consiste notamment en la réalisation d'une voie nouvelle pour améliorer les conditions de circulation, en supprimant les problèmes de congestions et de sécurité liés à la traversée du bourg et à favoriser le développement touristique local. Elle permettra également de proposer de nouvelles itinérances douces et de limiter l'exposition des biens et des personnes au risque de chutes de pierres provenant de la falaise surplombant le bourg de Beynac-et-Cazenac.

Trois communes sont concernées par le tracé : SAINT VINCENT DE COSSE, CASTELNAUD LA CHAPELLE et VEZAC.

Le tracé de la déviation de Beynac-et-Cazenac se développe entre Monrecour (sur la commune de Saint Vincent de Cosse) et la Grange des Vergnes (sur la commune de Vézac).

L'aménagement comporte une voie routière bidirectionnelle de 6 mètres de large sur un linéaire de 3,2 km reliant la RD 703 à Monrecour à la RD 57 à Vézac, doublée d'une voie "modes doux" pour les piétons et les cyclistes. Le projet comprend deux ouvrages d'art de franchissement de la Dordogne (Ouvrages d'Art du Pech et de Fayrac) ainsi qu'un ouvrage sous la voie ferrée (pont-rail des Milandes).



La vérité sur le contournement de Beynac

Pour en savoir plus, visitez le site internet dédié : <https://veritebeynac.fr>
(<https://veritebeynac.fr/>)



<https://www.dordogne.fr/a-votre-service/routes-et-mobilites/contournement-de-beynac/presentation?>



Le parti d'aménagement

Se développant sous l'œil de sites touristiques du Département et particulièrement des châteaux de BEYNAC, FAYRAC, CASTELNAUD LA CHAPELLE et MARQUEYSSAC, l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate du concours (SETEC TPI/SPIELMANN/CRAQUELIN) a perçu toute l'importance des enjeux du programme d'aménagement et propose au-delà d'un aménagement routier parfaitement intégré à son environnement naturel et patrimonial, la réalisation d'une voie complètement indépendante dédiée aux modes de déplacement doux qui constitue un belvédère pour venir admirer tous les attraits du territoire.

« Conçue et imaginée dans son ensemble sur les 3,5 km, la liaison entre la RD 703 et la RD 49 accompagne le paysage existant sans « heurt », sans « effet architectural », sans « contraste », sans élément « choquant » en venant tout en douceur fondre et inscrire la nouvelle route à deux voies ainsi que la voie douce dans ce territoire du triangle d'or. Cette déviation sera très peu visible, voire invisible, en particulier des 6 châteaux présents aux alentours.

Les deux nouveaux ponts à construire sur la rivière, le Pont du Pech et celui de Fayrac, sont dessinés avec des travées alignées sur celles des deux ponts SNCF existants, avec des tabliers métalliques les plus élancés possibles pour laisser voir au mieux les tympans et les arcs des ponts SNCF maçonnés. De la sorte les nouveaux ponts sont comme « transparents ». Ils ont chacun deux tabliers pour isoler et sécuriser les circulations douces des véhicules. Ils sont équipés de belvédères pour être en osmose avec les paysages et pour pouvoir stationner et admirer le cadre environnemental.... Leur intrados est courbe pour s'harmoniser, dialoguer avec les arcs et avoir des reflets arrondis. Ils donnent ainsi l'impression de flotter, de danser d'une pile à l'autre sur les eaux...

Devant la Chapelle de Fayrac, un talus paysagé composé avec une crête sinueuse et arrondie est proposé pour bien cacher la voie communale ainsi que des terrasses du château et pour couper le bruit. Ce paysage composé sera modelé et planté de chênes, de charmes, de fusains et ira en s'affaissant jusqu' à la Treille.

Les circulations de la voie douce sont prévues accompagnées d'arbres et d'arbustes. Des clôtures en bois l'isolent de la voie SNCF quand nécessaire...»

